**PROCÉS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MAI 2018**

L’an deux mille dix-huit, le 28 mai à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Roche St Secret-Béconne s’est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur BRUN Daniel, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10 Présents : 9**

Présents : Daniel BRUN, Pierre PUTOUD, Jean-Paul FAURE, Simone CHAUVIN, Philippe THIERREE, Stéphanie TARDIEU, Caroline DURAND, Michel GLEYZE, Ingrid VANDENBORRE

Absent excusé : Yves ROMAIN à donné procuration à Philippe THIERREE

Secrétaire de Séance : Caroline DURAND

Approbation à l’unanimité des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 20 février et 05 et 11 avril 2018.

**Organisation du personnel communal**

* Ecole : du fait du retour à la semaine de 4 jours, il faut réorganiser le temps de travail des agents concernés (Marine, Patricia, Ludivine)

Pierre PUTOUD présente un projet d’horaires vu avec les employées.

Le poste de Ludivine ne sera pas renouvelé car Patricia reprendra les heures de ménage.

* Personnel administratif : secrétariat de mairie = Nathalie souhaite baisser son temps de travail de 4 heures le vendredi matin. La question se pose pour la compensation de ces heures (embauche ?).

Le Conseil Municipal est favorable au souhait de Nathalie ; reste à étudier si il faut embaucher une seconde personne ainsi que le nombre d’heures prévues.

Le Conseil Municipal, à 8 voix pour et 1 abstention, accepte cette réorganisation du personnel communal.

**Attributions des subventions aux associations**

Le Maire rappelle qu’il a été voté un montant global de subvention lors de l’élaboration du budget communal 2018.

La répartition 2018 se ferait comme suit :

* Tennis 150 €
* Club du Piage 350 €
* AERCD 1350 €
* La route du Lez 1700 €
* Comité des Fêtes 1000 €
* Foyer Socio-éducatif Dieulefit 200 €
* Club des Goëlands 150 €
* Association Rochoise Sport et Loisirs 150 €
* Patrimoine 150 €
* Kadam Tcheuling 50 €
* JALMAV 100 €

Sous réserve de la réception des dossiers complets de demande des intéressées, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

* Accepte la répartition des subventions telles qu’énoncées (montant total 5 350 €),
* Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

**Extension des locaux administratifs**

Il est fait part du besoin d’aménagement des locaux administratif :

* Un bureau des élus
* Une salle des mariages
* Un local pour les archives
* Les sanitaires ne sont pas aux normes pour les personnes à mobilité réduite
* Parvis mairie et salle des fêtes
* Chauffage

Un devis a été demandé à un cabinet d’architecte (PEYSSON/VETTORELLO à Bourdeaux). Ils ont rendu un premier diagnostic pour 3 650 € HT (4 380 € TTC).

Le cabinet HLSA à Nyons va être également consulté pour avoir un comparatif.

**Nouvelle répartition des rôles dans l’équipe**

CCAS : Martine JULIEN a démissionné.

Michel GLEYZE à présenté sa démission de son poste d’Adjoint au Maire car c’est trop difficile à gérer pour lui en raison de ses problèmes de santé. Philippe THIERREE accepte de prendre le poste d’adjoint au Maire à compter du 1er juin 2018. Un arrêté sera pris afin de redéfinir les délégations de fonctions de chacun des adjoints.

Il va falloir réorganiser certaines commissions : Eau et assainissement – Tourisme, notamment.

Yves ROMAIN sera d’accord pour remplacer Martine JULIEN.

Le Conseil Municipal vote à l’unanimité le remplacement de Michel GLEYZE par Philippe THIERREE.

**Site internet**

Le site est maintenant en ligne. Reste à faire le texte « Infos pratiques », à donner 2 infos pour « Agendas actualités » et 2 ou 3 photos pour les associations et contrôler les textes.

**Informatiques et dématérialisation**

Il est envisagé d’acheter un nouvel ordinateur portable pour remplacer le PC de bureau du Conseil qui est obsolète.

Il est également envisagé la dématérialisation des actes administratifs (arrêtés, délibérations, budgets, compte administratif, etc.) surtout avec la Préfecture qui sollicite les communes pour ce passage à une meilleure optimisation et organisation des liaisons.

Un devis de la société Berger Levrault est présenté (prestataire actuel) pour un montant de 680 € HT + la maintenance 75 € par an. Le contrat est signé pour 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 7 voix pour et 3 abstentions,

* Accepte de passer à la dématérialisation des actes administratifs,
* Accepte le devis de la société Berger Levrault pour un montant de 680 € HT
* Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

**Questions diverses**

Chemin piéton : Jeudi 7 juin rendez-vous avec la société SORODI et le Maître d’œuvre SEDic pour la signature du marché public. Le chantier devrait démarrer à la fin de l’été.

Une subvention de 20 000 € a été accordé par la Région.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Les Conseillers Municipaux, Le Maire,